

**VU DU
CAMPANILE****Tirage et grattage**

Avec l'hiver qui semble impatient de nous repeindre

le nez en rouge, le Lémovica a retrouvé les gestes oubliés depuis des mois. Il force sa chaudière pour plus de tirage et dégivre son pare-brise grâce à un vigoureux grattage. Et comme avec La Française des Jeux (FDJ), auprès de laquelle il cotise régulièrement, il sera un peu plus pauvre à la fin de la saison vu le prix du gaz, du fuel et l'entretien de sa voiture. Toujours pendard : au tirage, au grattage voire au carambolage si le verglas s'y met. Quant aux rêves d'Eldorado, il n'a plus qu'à se remettre au dodo.

LES PÊCHEURS RETROUSSENT LEURS MANCHES EN BORD DE VIENNE

LA TRUITE MONTMAILLER. Travaux. Les bénévoles de l'AAPPMA La Truite Montmailler ont effectué dernièrement deux journées de travaux d'entretien des berges de la Vienne au "Pré-de-l'Étoile" sur la commune d'Isle, propriété des AAPPMA de Limoges. Ces gros travaux ont permis d'enlever des embâcles importants dans le lit de la rivière. Ce parcours accueille les pêcheurs au coup tout le long de l'année, ainsi qu'à l'occasion de concours de pêche et de championnats. C'est également depuis deux ans un parcours de pêche de la carpe de nuit. Des poubelles en bois ont aussi été installées. De nouveaux aménagements vont être réalisés afin de faciliter l'accès des véhicules lors des épreuves. ■

Limoges → Vivre sa ville

TOUSSAINT ■ Les familles sont de plus en plus nombreuses à se tourner vers le crématorium de Landouge

La crémation gagne encore du terrain

Limoges n'échappe pas à la tendance nationale : en 2012, le crématorium de Landouge compte une hausse des crémations de 6 % par rapport à 2011.

Estelle Rosset

estelle.rosset@centrefrance.com

Le choix de la crémation l'emporte sur l'inhumation, à 52 %, lorsque les Français pensent à leurs propres obsèques. C'est ce que révèle une étude de l'institut Ipsos, réalisée en 2010. Une préférence qui reste fortement liée à la pratique religieuse, même si 41 % des croyants se prononcent en faveur de la crémation.

Cette progression se retrouve à Limoges : en 2012, on compte une augmentation de 6 % par rapport à 2011, soit 1.261 crémations. « Elles représentent en général un tiers des obsèques, précise Geneviève Guyonnaud, responsable du service funéraire de Limoges. C'est moins tabou qu'à une époque, mais certaines familles ont encore peur de la crémation, du feu, et de la violence que ça implique ».

Peur. « Il y a encore tout un fantasme autour du fait de brûler le corps, précise Sandrine Lascoux, la responsable du site. Après des cérémonies, des gens nous ont dit avoir vu des flammes alors que c'est impossible ». Le cercueil passe en effet dans une pièce intermédiaire avant d'être brûlé.

La levée de l'interdit sur la crémation par l'église, en 1963,



SOUVENIR. La salle de cérémonie du crématorium permet aux familles de se recueillir. PHOTOS BRIGITTE AZZOPARD.

peut expliquer en partie son augmentation. « Il y a aussi des considérations géographiques et économiques, poursuit Geneviève Guyonnaud. Une crémation à moins de 2.000 €, c'est possible ». Cette pratique instaure aussi un autre mode de relation aux morts : « celui de l'intériorisation du souvenir », explique Jo le Lamer, président de la Fédération française de crémation.

Rituel. Le corps du défunt arrive dans le cercueil au crématorium du Cavou à Landouge. Avant d'être brûlé, une cérémonie peut-être organisée. « En gé-

néral, elle dure 15 minutes et peut-être présidée par le maître de cérémonie du crématorium. On propose aux personnes de prendre la parole, de lire un poème ou de passer de la musique. Puis le départ du corps (qui descend à l'aide d'un ascenseur) est annoncé ». La destination des cendres est encadrée par une loi de 2008. Le fait de les garder chez soi est aujourd'hui interdit.

Elles peuvent être dispersées dans le jardin du souvenir du crématorium (19 % en 2011), en pleine nature (22 %), à condition de faire une déclaration à

la mairie du lieu de naissance ; déposées dans le columbarium (18 %) ou dans une sépulture (40 %).

Vers une laïcisation de la mort ? Qu'ils s'agissent d'inhumation ou de crémation, les Français restent très attachés aux rites qui accompagnent les obsèques. Loin de vouloir lancer une polémique, Laurence Pouyaud, présidente de l'Alorcci (Association laïque pour l'organisation civile), explique que « si le crématorium met une salle à disposition des familles, le temps accordé est en général de 15 minutes, ce qui ne laisse pas

forcément le temps de se recueillir correctement. Nous travaillons pour obtenir des salles gratuites en Haute-Vienne, prêtées par les mairies. Les gens d'Église savent très bien proposer un vrai rituel, qui aide à surmonter la mort. Parce que c'est rassurant, les familles vont alors se tourner vers eux-mêmes si le défunt n'est pas croyant ».

Selon un sondage Ifop-pompes funèbres générales (2010), au moment de prévoir leur mort, 45 % des Français souhaitent une cérémonie civile contre 38 % qui choisissent une cérémonie dans un lieu de culte. « Or, 70 % des funérailles sont célébrées à l'église alors que la France compte 20 % de croyants pratiquants. Nous voulons montrer que l'on peut faire autre chose, mais c'est un travail de longue haleine ». ■



« Aujourd'hui, la crémation fait encore peur ».

GENEVIÈVE GUYONNAUD Responsable du service funéraire de Limoges

HISTOIRE**UNE PRATIQUE ÉCARTÉE AVEC LA MONTÉE DU CHRISTIANISME**

La crémation existait chez les Romains, les Grecs. C'est la conversion de l'Europe au christianisme qui mit fin à cette pratique, considérant qu'elle porte atteinte au dogme de la résurrection du corps. Après la Révolution, les choses évoluent. En 1880, la Société pour la propagation de la crémation voit le jour. Parmi ses membres figure Léon Gambetta. Sept ans plus tard, la loi sur la liberté des funérailles est votée : toute personne majeure peut choisir entre l'inhumation ou la crémation. Le premier crématorium (Le Père-Lachaise) voit le jour en 1889 à Paris. ■



MÉMOIRE. Les cendres peuvent être dispersées dans ce jardin du souvenir après la crémation.

« Avant tout une question d'hygiène »

L'Association crémaliste du Limousin œuvre depuis 1978 pour faire connaître cette pratique au plus grand nombre.

Leur première victoire : la construction du crématorium de Limoges en 1989. « Avant, il fallait aller à Bordeaux ou Clermont-Ferrand, explique Jean-Pierre Pham-Van, président de l'association. Pour les crémalistes, l'intérêt de brûler le corps repose sur deux grands principes. Le premier est lié à l'hygiène. « À l'heure où on parle beaucoup d'écologie, il faut savoir que la dégradation des corps des défunts engendre des dégâts et pollue les courants d'eau, les rivières. Sans parler

des métaux lourds (implants dentaires) qui restent dans la terre ». Le second est idéologique : ne pas laisser de traces ni être une charge pour les vivants. « On naît poussière, on redevient poussière ».

Mais chaque jour, l'association doit encore faire face à de nombreuses craintes : « Les gens viennent sur la pointe des pieds s'informer sur la crémation. Ils ont surtout peur de la dispersion du corps. Ce n'est pas facile de lutter contre des siècles de croyance ! ». Selon l'association crémaliste, trop de familles ne respectent pas la volonté d'un défunt qui souhaite avoir recours à la crémation. « La loi les oblige pourtant à le faire ». ■